



# DEMANDE DE COMPLÉMENT DE LIBRE CHOIX DU MODE DE GARDE (Paje)

Durée estimée



10 min

Une adresse mail est obligatoire pour réaliser cette démarche

1

ALLOCATAIRES PARTENAIRES PRESSE ET INSTITUTIONNEL Caf 29

MENU **caf.fr** BIENVENUE SUR LE SITE DES ALLOCATIONS FAMILIALES RECHERCHER MON COMPTE

Connectez-vous à **Mon Compte** sur le site caf.fr avec :

- votre code postal et votre numéro d'allocataire (qui figure sur les courriers de la Caf)
- votre jour et votre mois de naissance (jj/mm)
- votre mot de passe personnel à 8 chiffres

2

Dans le menu **Mon Compte**, sélectionnez « **Simuler ou demander une prestation** » puis « **Les enfants / Complément de libre choix du mode de garde** » et cliquez sur « **Faire la demande** »

Accueil Mon Compte

- Consulter mes paiements et droits
- Consulter mes remboursements
- Consulter mes démarches >
- Télécharger une attestation
- Déclarer mes ressources annuelles
- Déclarer mes ressources trimestrielles
- Déclarer un changement
- Simuler ou demander une prestation**
- Contactez ma Caf
- Modifier mon mot de passe
- Déconnexion

## SIMULER OU DEMANDER UNE PRESTATION

Le logement &gt;

**Les enfants >**

Le Rsa et la prime d'activité &gt;

La maladie et le handicap &gt;

Les autres demandes &gt;

• Prime à la naissance et allocation de base

• Prime à l'adoption et allocation de base

• Demande de prestation partagée d'éducation de l'enfant / Complément de libre choix d'activité

• Complément de libre choix du mode de garde

Votre ou vos enfants âgés de moins de six ans sont gardés :

- par un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) ;
- et/ou par une garde d'enfant à domicile ;
- et/ou par un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou une garde d'enfant à domicile employé(e) par une association ou une entreprise habilitée.

Vous pouvez bénéficier, selon le mode de garde et selon vos revenus :

- d'une prise en charge totale ou partielle des cotisations s
- prise en charge partielle pour la rémunération d'une assist



Aide

Avant de démarrer la demande, il vous est proposé de vérifier et au besoin de corriger votre situation familiale et professionnelle.

### Informations sur le ou les salariés :

- Indiquez son identité, sa date et lieu de naissance.
- Indiquez la date d'embauche et la date d'agrément, son adresse.

**Information employeur** : si vous êtes en couple, indiquez qui est l'employeur. Indiquez le nombre de salariés que vous employez.

A la fin de la démarche en ligne, un récapitulatif de votre déclaration vous est présenté à l'écran. En cliquant sur **Valider**, votre déclaration est directement transmise à la Caf.

A tout moment, vous pouvez suivre vos démarches en ligne sur [caf.fr](http://caf.fr) - rubrique Mon Compte.

Le centre pajemploi vous adressera un courrier avec vos codes d'accès à leur site pour réaliser vos bulletins de salaire. Tous les mois, vous devez faire votre déclaration sur le site de Pajemploi. C'est cette déclaration, transmise par Pajemploi à la Caf qui permet de calculer votre prestation de complément de mode de garde.

*Besoin d'aide pour vous retrouver sur [caf.fr](http://caf.fr) ?  
Retrouvez des conseils, des vidéos et des infos  
pratiques dans la **rubrique Aide**.*



 Aide